

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : E. GRILLON, J.-B. PAUL, L. PEYROUTY, L. FORICHON, P. ROUYER, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, G. BORRELLY, J. ROSSI, P. QUÉRO, C. TIPHINEAUD, M. GUILLOT, L. LELEU, R. SENNETOT, F. GOUPIL, J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU.

Absents représentés :	M. LE CLECH	procuration à	J. PINTO
	M. LE GOFF		P. QUÉRO
	A. MARQUET		P. DOUWES
	C. SILVA		L. FORICHON
	M. GRIMONT		H. ANGÉE

Monsieur le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence en hommage à l'ensemble des victimes des attaques du 23 mars 2018 à Carcassonne et Trèbes.

Secrétaire de séance : L. ANQUETIN est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 février 2018 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 15 février 2018 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ORLY-RUNGIS-SEINE-AMONT (EPA-ORSA)

SONT ÉLUS par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU), Eric GRILLON, en qualité de représentant titulaire et Jean-Bernard PAUL, en qualité de représentant suppléant, pour représenter la commune d'Ablon-sur-Seine au Conseil d'Administration de l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ORLY-RUNGIS-SEINE-AMONT (EPA-ORSA), pour la durée du mandat électif dont ils sont investis.

2-AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2018 DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017 DE LA COMMUNE

AFFECTE par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU) le résultat de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement d'un montant de 1 269 997,54 € : 910 148,54 € au compte 1068 « *excédents de fonctionnement capitalisés* » de la section d'investissement et 359 849,00 € en R002 « *résultat reporté ou anticipé* » de la section de fonctionnement. **AFFECTE** le résultat d'investissement, soit un déficit de 717 166,25 € à la section d'investissement, chapitre D 001 – Résultat reporté.

3-FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

FIXE par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU) les taux des 3 taxes directes locales comme suit : taxe d'habitation : **28.65 %** ; taxe foncière sur les propriétés bâties : **24.90 %** ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : **49.03 %**. **PRÉCISE** que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la Ville. **PRÉCISE** que la recette sera inscrite au compte 7311 « contributions directes » du budget primitif de l'exercice 2018.

4-FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCIDE par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU) que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élèvera à 7,54 %. **DÉCIDE** que le produit correspondant sera inscrit au compte 7331 « taxe d'enlèvement des ordures ménagères » du budget primitif de l'exercice 2018.

5-BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018

APPROUVE par 24 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS (C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN, M. MOREAU) le Budget Primitif 2018 de la commune, aux montants répartis comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 850 360,00 €	Chapitre 013	Atténuation de charges	24 800,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	3 711 228,00 €	Chapitre 70	Produits des services	411 700,00 €
Chapitre 014	Atténuation de charges	1 399 000,00 €	Chapitre 73	Impôts et taxes	5 973 502,31 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	607 372,00 €	Chapitre 74	Dotations et participations	1 416 772,22 €
			Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	49 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	129 030,00 €	Chapitre 76	Produits financiers	0,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	13 500,00 €	Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00 €	Chapitre 78	Reprise sur amort et provision	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	514 000,00 €	Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	284 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	295 133,53 €			
TOTAL DES DÉPENSES		8 519 623,53 €	TOTAL DES RECETTES		8 519 774,53 €
D002 résultat 2017 anticipé		- €	R002 résultat 2017 anticipé		359 849,00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		8 519 623,53 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées		8 519 623,53 €

Section d'investissement

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	15 800,00 €	Chapitre 13	Subventions d'investissement	320 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 355 734,53 €	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 929 599,00 €	Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	1 136 148,54 €
Chapitre 16	Remboursements d'emprunt	320 000,00 €	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	295 133,53 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	284 000,00 €	Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	514 000,00 €
-	-	-	Chapitre 024	Produits de cessions	1 750 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		3 905 133,53 €	TOTAL DES RECETTES		4 815 282,07 €
Restes à réaliser 2017		193 032,29 €	Restes à recouvrer 2017		0,00 €
D001 résultat anticipé		717 116,25 €	R001 résultat anticipé		0,00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		4 815 282,07 €	Total des recettes d'investissement cumulées		4 815 282,07 €

6-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS

ATTRIBUE à L'UNANIMITÉ une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au Centre Communal d'Action Sociale. **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 657362 « subventions de fonctionnement versées au CCAS » du budget primitif de l'exercice 2018.

7-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2018 – RÉHABILITATION DE DIVERSES VOIRIES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

SOLLICITE le soutien financier de l'État à hauteur de 300 000.00 € H.T soit 60 % du montant hors taxe de cette opération au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2018. **DIT** que le coût global de l'opération de réhabilitation de diverses voiries est estimé à 500 000.00 € H.T

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature	Taux de subvention	RECETTES	DÉPENSES
		Montant HT	Montant HT
D.E.T.R	60 %	300 000 €	500 000 €
Solde (autofinancement)	40 %	200 000 €	
TOTAL HT	100 %	500 000 €	500 000 €
T.V.A. 20 %			100 000 €
TOTAL T.T.C.			600 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

8-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2018 – TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PASTEUR A

SOLLICITE le soutien financier de l'État à hauteur de 172 500.00 €, soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2017. **DIT** que le coût global de l'opération de travaux de restructuration de l'École Pasteur A est estimé à 300 000.00 € H.T.

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature	Taux de subvention	RECETTES	DÉPENSES
		Montant HT	Montant HT
D.E.T.R	60 %	180 000.00 €	300 000.00 €
Solde (autofinancement)	40 %	120 000.00 €	
TOTAL HT	100 %	300 000.00 €	300 000.00 €
T.V.A. 20 %			60 000.00 €
TOTAL T.T.C.			360 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

9-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2018 – TRAVAUX SUR L'ACCESSIBILITÉ AUX NORMES PMR DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS RECEVANT DU PUBLIC

SOLLICITE le soutien financier de l'État à hauteur de 18 000.00 € H.T, soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2017. **DIT** que le coût global de l'opération sur des travaux sur l'accessibilité aux normes PMR des établissements publics recevant du public est estimé à 30 000.00 € H.T

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature	Taux de subvention	RECETTES	DÉPENSES
		Montant HT	Montant HT
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	60 %	18 000.00 €	30 000.00 €
Solde (autofinancement)	40 %	12 000.00 €	
TOTAL HT	100 %	30 000.00 €	30 000.00 €
T.V.A. 20 %			6 000.00 €
TOTAL T.T.C.			36 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

10-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

ADOpte à L'UNANIMITÉ à compter du 1^{er} avril 2018 la modification du tableau des emplois avec la création de deux postes d'adjoint technique. **ARRÊTE** le nombre de postes figurant au tableau des effectifs permanents à 101 postes. **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois créés sont inscrits au budget, chapitre 012.

11-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE « ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE (CAF)

APPROUVE à L'UNANIMITÉ le projet de convention d'objectifs et de financement, relatifs à la prestation d'accueil de loisirs sans hébergement maternel N° 2000900054 pour la crèche familiale et N° 200900057 pour le Multi-accueil à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, ladite convention N°3003-2018. **PRÉCISE** que les conventions sont signées pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. **DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au Budget de la ville.

12-RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SUBVENTION MUNICIPALE

DÉCIDE par 28 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (P. QUÉRO) d'approuver le règlement intérieur de la subvention Municipale en vue d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations locales. **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6574 « Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2018. **PRÉCISE** que les subventions attribuées dans la présente délibération ne pourront être versées à un bénéficiaire qui n'aurait au préalable transmis à Monsieur le Maire un dossier complet incluant notamment ses statuts à jour, son dernier rapport moral et financier, ainsi qu'une présentation de ses besoins et de ses activités faisant ressortir l'intérêt local de la demande.

13-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL « LES BORDS DE SCÈNES »

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ d'accorder une subvention de 29 000 € à l'Établissement Public Industriel et Commercial « Les Bords de Scènes ». **PRÉCISE** que la subvention est inscrite au Budget primitif à hauteur de 57 500 € et que la seconde partie de la subvention ne saurait être versée avant la signature de la nouvelle convention à intervenir pour la saison culturelle 2018/2019. **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6574 du budget communal.

14-RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DÉPARTEMENTALE 2018 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ de répartir la subvention départementale de 2 224,80 € pour l'exercice 2018 aux associations sportives locales, comme suit :

ASSOCIATION	Proposition 2018
BOXING CLUB	230 €
ESCOLA DE CAPOEIRA	150 €
NEW TOWNS KINGS	417 €
TENNIS CLUB ABLON	310,80 €
USVA FOOTBALL	667 €
AICA BAD	150 €
SAMOURAI CLUB	150 €
TWIRLING BATON	150 €
Total	2 224,80 €

DIT que la recette correspondante sera inscrite au compte 7473 « participations des départements ». **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

15-VŒU DEMANDANT À L'ÉTAT DE GARANTIR SA PROTECTION AUX HABITANTS CONTRE LES NUISANCES DE L'AÉROPORT D'ORLY

S'OPPOSE à L'UNANIMITÉ au projet de privatisation de l'aéroport d'Orly, qui implique un abandon de souveraineté nationale dans un secteur ultra-sensible et défend le maintien nécessaire par l'État d'une stratégie nationale dans le secteur du trafic aérien. **DEMANDE** au gouvernement de légiférer par ordonnance et de figer les acquis réglementaires sur le nombre de mouvements annuels, qui ne doit pas dépasser 200 000, ainsi que le respect du couvre-feu actuel, voire une extension de celui-ci pour qu'il s'adapte aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui préconise un couvre-feu de 8 heures au moins.

16-DÉNOMINATION DU PARVIS SITUÉ DEVANT L'ÉCOLE PASTEUR RUE DU MARÉCHAL FOCH

ADOpte par 26 VOIX POUR et 3 CONTRE (C. GORLIER, M. BOURDIER, M. MOREAU) la dénomination « place Jean-Pierre HERMELLIN » pour l'espace piéton situé sur le parvis de l'École Élémentaire Pasteur situé 17 rue du Maréchal Foch. **PRÉCISE** que l'emprise de la place Jean-Pierre Hermellin exclut les 2 voies d'accès à l'école et le trottoir de la rue du Maréchal Foch et qu'en conséquence, l'adresse de l'école et du bâtiment central « ancienne Mairie-salle des mariages » est inchangée.

La séance est levée à 21h45.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 5 avril 2018.



Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine